

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance :

Présents (8) : M. ALBERELLI Bernard (pouvoir Marc GIRAUD - arrivé à 17h46), Mme ARCAINA Katia, M. BRET Daniel (arrivé à 17h40), Mme CHOLAT Christine, M. GIRAUD Marc, Mme Françoise GROSS, Mme MICAND Frédérique, Mme SCARCELLA Marianne, M Jean-Jacques SIBILLE

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de mairie : Mme Marion BURGARD

Absents : Frédérique MICAND (pouvoir Françoise Gross) -

A été désigné comme secrétaire de séance : Marianne SCARCELLA

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du PV du 24 juillet 2023
- 2) RPQS
- 3) Convention de prêt chaises tables
- 4) ENS – demande de subvention
- 5) Prix de l'eau et de l'assainissement

Informations - questions diverses :

- 6) Comptes-rendus divers : Conseil communautaire, commissions....
- 7) Vidrà
- 8) Défense Extérieur Contre l'Incendie (DECI)

1- Approbation du PV du 24 juillet 2023

NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POUR	CONTRE	ABST.
ALBERELLI	Bernard	Pouvoir Marc Giraud	1	1	0	0
ARCAINA	Katia		1	1	0	0
BRET	Daniel	ABS	0	/	/	/
CHOLAT	Christine		1	1	0	0
GIRAUD	Marc		1	1	0	0
GROSS	Françoise		1	1	0	0
MICAND	Frédérique	Pouvoir Françoise Gross	1	1	0	0
SCARCELLA	Marianne		1	1	0	0
SIBILLE	J-Jacques		1	1	0	0
TOTAL			8	8	0	0



2- RPQS

Marianne Scarcella ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif ou d'Assainissement Non Collectif.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOPTE** les rapports sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif ou d'Assainissement Non Collectif 2020, 2021, 2022 de la commune de Saint Martin de Clelles.

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POUR	CONTRE	ABST.
ALBERELLI	Bernard		1	1	0	0
ARCAINA	Katia		1	1	0	0
BRET	Daniel		1	1	0	0
CHOLAT	Christine		1	1	0	0
GIRAUD	Marc		1	1	0	0
GROSS	Françoise		1	1	0	0
MICAND	Frédérique	Pouvoir Françoise Gross	1	1	0	0
SCARCELLA	Marianne		1	1	0	0
SIBILLE	J-Jacques		1	1	0	0
TOTAL			9	9	0	0

Nota : Analyses de l'eau transmises par l'ARS nécessitant la javellisation du réseau le jeudi 31/08.

Analyses disponibles sur l'affichage « retour à la normale »

Merci à Gerald pour son sens du service et sa réactivité. La coupure d'eau a été maîtrisée pour ne pas trop impacter les usagers.

Un paragraphe pourra être proposé dans le futur Petit Tambour pour expliquer le contenu d'un RPQS.

3- Convention de prêt matériel

Madame le Maire explique la commune dispose de matériels (tables et chaises en plastique) susceptibles d'être mis à disposition des associations de la commune et de particulier demeurant à Saint Martin de Clelles.

Une caution est demandée afin d'assurer l'éventuelle nécessité de remplacement de matériels endommagés.

Le montant de la caution est fixé ainsi :

5€ la chaise et 10€ la table

Après avoir pris connaissance de cette convention, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire relatif à ce dispositif.

NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POUR	CONTRE	ABST.
ALBERELLI	Bernard		1	1	0	0
ARCAINA	Katia		1	1	0	0
BRET	Daniel		1	1	0	0
CHOLAT	Christine		1	1	0	0
GIRAUD	Marc		1	1	0	0
GROSS	Françoise		1	1	0	0
MICAND	Frédérique	Pouvoir Françoise Gross	1	1	0	0
SCARCELLA	Marianne		1	1	0	0
SIBILLE	J-Jacques		1	1	0	0
TOTAL			9	9	0	0

4- ENS – Demandes de subvention

Madame le Maire rappelle que la Tufière du Vercors et le Serre de Peyraret sont labélisés « Espace Naturel Sensible » (ENS) par le Département de l'Isère depuis 2018.

→ Le Département de l'Isère octroi à la commune une subvention annuelle de 2000€ par site.

→ De plus, le Département de l'Isère octroi à la commune une subvention à concurrence de 97,7% du montant des dépenses réalisées correspondant à la réalisation des plans de gestion des deux ENS.

Madame le Maire souhaite déposer une demande de subvention auprès du Département de l'Isère pour l'obtention de ces subventions.

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à établir et signer tout document nécessaire relatif à ces demandes de subventions.

NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POUR	CONTRE	ABST.
ALBERELLI	Bernard		1	1	0	0
ARCAINA	Katia		1	1	0	0
BRET	Daniel		1	1	0	0
CHOLAT	Christine		1	1	0	0
GIRAUD	Marc		1	1	0	0
GROSS	Françoise		1	1	0	0
MICAND	Frédérique	Pouvoir Françoise Gross	1	1	0	0
SCARCELLA	Marianne		1	1	0	0
SIBILLE	J-Jacques		1	1	0	0
TOTAL			9	9	0	0



5- Tarif eau et assainissement

Madame le Maire explique que la tarification de l'eau doit être revue. Le tarif de l'assainissement reste inchangé en 2023/2024.

Dans la perspective des futurs changements de mode de gestion et afin de tendre vers l'équilibre budgétaire du budget de l'eau, la tarification suivante est proposée :

RUBRIQUE	DETAIL RUBRIQUE	PRIX UNITAIRE ANNEE 2023/2024
1 EAU DOMESTIQUE	ABONNEMENT COMPTEUR EAU	70,00
	ABONNEMENT COMPTEUR EAU SUPPLEMENTAIRE	25,00
	CONSOMMATION 1ère tranche (0 à 150m3)	1,40
	CONSOMMATION 2ème tranche (>150m3)	2,00
2 EAU NON DOMESTIQUE (AGRICOLE)	ABONNEMENT COMPTEUR EAU	70,00
	ABONNEMENT COMPTEUR EAU SUPPLEMENTAIRE	25,00
	CONSOMMATION 1ère tranche (0 à 500m3)	1,00
	CONSOMMATION 2ème tranche (>500m3)	0,30
3 ASSAINISSEMENT	PART FIXE	51,00
	PART VARIABLE	0,60
4 DIVERS	FRAIS DE 1ER RACCORDEMENT	300,00
	OUVERTURE ET FERMETURE COMPTEUR	50,00
	AMENDE POUR INFRACTION AU REGLEMENT	800,00

Les nouveaux tarifs s'appliqueront à partir de la consommation de septembre 2023 (facturation en 2024)

Nota : Détails concernant la ligne « amende » : Une amende pour infraction au règlement peut être appliquée dans le cas par exemple d'un montage de compteur à l'envers de manière délibérée ou dans le cas de rejets de lingettes/déchets dans le réseau d'eaux usées.

Un schéma d'augmentation du prix de l'eau pourra être indiqué dans le Petit Tambour.

NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POUR	CONTRE	ABST.
ALBERELLI	Bernard		1	1	0	0
ARCAINA	Katia		1	1	0	0
BRET	Daniel		1	1	0	0
CHOLAT	Christine		1	1	0	0
GIRAUD	Marc		1	1	0	0
GROSS	Françoise		1	1	0	0
MICAND	Frédérique	Pouvoir Françoise Gross	1	1	0	0
SCARCELLA	Marianne		1	1	0	0
SIBILLE	J-Jacques		1	1	0	0
TOTAL			9	9	0	0

6- Comptes-rendus divers : Conseil communautaire, commissions....

Conseil communautaire : les procès-verbaux des Conseils communautaires sont consultables à l'adresse suivante : <https://www.cc-trieves.fr/conseil-communautaire>

La CCT comme toutes les collectivités publiques étudie toutes les possibilités de leviers fiscaux (taxe sur les logements vacants ...) pour pallier les augmentations incontournables des coûts de fonctionnement. Pour autant ces leviers s'avèrent difficiles à mettre en œuvre et d'une efficacité toute relative.

Intervention de Daniel suite à la participation à la commission agriculture : S'agissant des besoins en eau, d'anciennes sources pourraient être utilisées pour abreuver le bétail.

Concernant la forêt, l'état des massifs forestiers est étudié à plus grande échelle que par le passé.

Des récupérateurs d'eau d'une contenance de 1000L sont disponibles à la vente via PEP'S (coût 150€).

7- Vidrà

Séjour des amis de Vidrà le week-end du 29 juillet avec visites du musée des marionnettes, du moulin de Corréard, de la Ferme de Trézanne, marché de Mens, marché de Clelles. Le repas du samedi soir a été apprécié. Un grand merci au Comité des fêtes, à SMART ainsi qu'aux autres personnes qui ont donné de leur temps. L'ensemble des activités et repas a coûté 280€ à la municipalité.

Des diapositives sont en cours de réalisation pour l'illustration de ce week-end.

Nouvelle date pour la réunion extramunicipale : 13 octobre 2023

8- Défense Extérieure Contre l'incendie (DECI)

Un plan pluriannuel d'équipement est à réaliser. Un inventaire des réserves d'eau à implanter devra être présenté, en mentionnant le type de réserve, la distance maximale d'implantation. Les bâtiments agricoles nécessitant une réserve sont prioritaires. Une attention particulière sera portée sur Trézanne avec la présence de la forêt.

Aux Riperts, la borne avait été refaite il y a quelques années cependant celle-ci est non conforme. La section de la conduite est peut-être en cause.

La mise à jour de l'ensemble de ces données est référencée sur le site Remocra.

Un spécialiste pourrait être sollicité. Le coût de ce plan d'action reste à être évalué.

Questions diverses :

Daniel : L'opération visite du Musée Champollion pour les jeunes Martinous est en cours d'organisation.

Le chantier jeune de St Martin aura lieu en octobre. Les places sont pourvues. Le chantier concerne l'aménagement paysagé, réalisé en appui de David Leroy garde forestier du PNRV, le Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Isère et Christian Dienot.

Le mois de la nuit est prévu en octobre, en lien avec le PNRV.

Prochain Conseil Municipal le lundi 2 octobre 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal commencé à 17 h 30 se termine à 20h30.

Procès-verbal approuvé le / /2023		
NOM	PRENOM	SIGNATURE
CHOLAT	Christine	
SCARCELLA	Marianne	